



PREMIER MINISTRE

COMMISSION NATIONALE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

DEUXIEME SESSION PLENIERE
DE L'ANNEE 2018
JEUDI 13 DECEMBRE 2018
Centre de Conférences ministériel
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

COMPTE RENDU

établi par le Rapporteur
en application du décret n° 2014-1403 du 25 novembre 2014
(article R. 1115-14 du code général des collectivités territoriales)

CE RECUEIL COMPREND :

- Le **compte rendu analytique des débats**, comportant, outre les résumés des interventions des membres ou personnalités invitées à prendre la parole, le texte intégral du **discours de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN**, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, présidentant la CNCD,
- L'avis adopté par la CNCD lors de cette séance,
- La **feuille de route Sahel** validée par la CNCD,
- Des **pièces annexes** pour l'information de la CNCD, incluant la liste des présents à cette session.

N.B. Les propos attribués à chacun des intervenants constituent un résumé de leur prise de parole et, sauf citation explicite, ne sont pas la reprise verbatim de leurs déclarations.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

-

- **Ouverture par M. François REBSAMEN**, *Vice-Président de la CNCD*. Il excuse notamment M. Roland Ries et Mme Michelle Lutz, retenus en Alsace par les tragiques événements de Strasbourg et témoigne des sentiments attristés de la Commission. Il présente les grandes lignes de l'ordre du jour, d'une particulière importance, dans la perspective de la future loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale (LOPDSI) et salue le nouveau directeur général d'Expertise France, M. Jérôme Pellet, qui va siéger désormais à la CNCD.
- **Intervention de M. Jean-Yves Le DRIAN**, **Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, présidant la CNCD.**

Après s'être joint à l'émotion unanime exprimée au sein de la Commission à la suite de l'attentat de Strasbourg et assuré M. Roland RIES de toute sa sympathie, à lui qui, en sa qualité de maire, est au centre de la douleur et du traumatisme subi par cette ville, le **Ministre** a prononcé le discours suivant :

Monsieur le vice-président de la CNCD, cher François Rebsamen,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui, à l'occasion de cette **session plénière** de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée.

Le 20 novembre dernier, en participant à la **séance spéciale** que vous avez consacrée au Sahel, j'ai été frappé par la **richesse des partenariats** que vous déployez dans les cinq pays de cette région pour **restaurer la stabilité et favoriser le développement**. Cette séance a permis de traduire cet engagement, et je m'en félicite, dans une **feuille de route**, que votre Commission devrait adopter dans un moment.

La coopération décentralisée est appelée à jouer un rôle majeur dans notre politique de développement, en particulier en Afrique. C'est la raison pour laquelle vous avez lancé, fin novembre, des discussions avec vos homologues africains et européens à l'occasion du **Sommet «AFRICITES»** de Marrakech. C'est aussi pourquoi nous avons souhaité **mettre la coopération décentralisée à l'ordre du jour du Sommet du G5 Sahel**, qui s'est tenu à Nouakchott la semaine dernière. Je salue **Benoît Pilet**, qui vous y a représenté et a participé à un événement spécifiquement consacré au lien entre la coopération décentralisée et l'Alliance Sahel.

Ces échanges témoignent de la vitalité de la coopération décentralisée que vous menez et de l'étroitesse du partenariat qui nous lie. Il s'agit d'une **première étape**. Nous devons maintenant continuer à **avancer sur cette voie**.

Nous avons une **occasion idéale** pour le faire, car notre politique de développement et de solidarité internationale est sur le point de **franchir un cap majeur**. Comme vous le savez, **je**

porterai prochainement devant le Parlement une Loi d'orientation et de programmation de notre politique de développement.

Ce que j'attends de la séance d'aujourd'hui, c'est que vous m'aidiez, à la fois par vos propositions et par les échanges que nous aurons, à élaborer ce projet de loi.

Avant de vous écouter, je souhaiterais vous donner des éclaircissements sur trois points.

- 1) D'abord, sur les raisons pour lesquelles il nous paraît nécessaire de porter aujourd'hui ce nouveau projet de loi ;
- 2) Ensuite, sur la manière dont il sera élaboré et sur rôle qu'il réservera aux collectivités;
- 3) Enfin, sur nos premières intentions quant au contenu de ce texte.

*

En 2015, les pays des Nations unies se sont dotés d'un **agenda commun** pour faire face ensemble aux défis qui se posent en matière de développement. Cet agenda fixe un certain nombre **d'objectifs de développement durable (ODD)**, à atteindre d'ici 2030. Ces objectifs étaient conçus comme autant de priorités de l'action internationale.

Or, **bien des choses ont changé en trois ans** : partout, les **égoïsmes nationaux** et la **logique du chacun pour soi** ont fait retour. Les règles mêmes du jeu multilatéral sont la cible d'une **contestation systématique**. Pourtant, **les défis que nous avons à relever n'ont pas disparu**. Ils sont même plus pressants encore qu'en 2015. Qu'il s'agisse du terrorisme, du changement climatique, des inégalités ou encore des crises de sécurité, **il y a urgence à agir ensemble**. Car ces défis appellent tous **une réponse concertée et globale**. Aucun Etat ne peut s'y affronter seul.

C'est dans ce **contexte marqué à la fois par l'urgence et l'incertitude** que s'inscrit aujourd'hui notre engagement international. Ce que nous cherchons à faire, c'est **utiliser l'ensemble des moyens et des leviers dont nous disposons pour déployer une action extérieure forte et innovante au service du système multilatéral et de notre volonté d'en renforcer, et parfois d'en réinventer les pratiques**. Au nombre de ces leviers, figure bien sûr notre **politique de développement**.

Parce que nos capacités d'intervention dans le domaine du développement constituent un **outil majeur complémentaire de notre action diplomatique et de notre politique de défense et de sécurité**, nous avons souhaité **porter une nouvelle ambition pour le développement et la solidarité internationale**. Personne ici ne l'ignore : **le Président de la République a fait de l'aide publique au développement l'une des priorités de son quinquennat**. Après une longue période de diminution, il s'est engagé à ce que notre APD atteigne 0,55% du revenu national brut en 2022. C'est un engagement fort.

Dans ce contexte, **nos partenaires internationaux attendent beaucoup de nos initiatives**, qu'il s'agisse des pays que nous aidons ou de nos partenaires de l'Union européenne ou des différentes institutions internationales. **Grâce à ces moyens nouveaux, nous pourrions mener une action plus efficace car plus proche du terrain et des populations**. Nous souhaitons en effet une **méthode nouvelle**, une méthode qui nous permette d'unir enfin nos forces à celle de tous nos partenaires pour contribuer, ensemble, au changement.

Une volonté politique forte, des moyens revus à la hausse, une méthode repensée : voilà ce que nous souhaitons à présent traduire dans la loi.

*

Je tiens à ce que la nouvelle Loi d'orientation et de programmation de notre politique de développement reflète le **travail de réflexion collective engagé** depuis le début d'année.

Je pense, bien sûr, à la **mission** sur « la modernisation de notre politique partenariale de développement et de solidarité internationale » **confiée par le Président de la République au député Hervé Berville**. Les 36 propositions qui figurent dans son rapport constituent des pistes de travail essentielles, car **consacrer davantage de moyens à la politique de développement nous engage à la plus grande efficacité**. Ces propositions ont été débattues dans le cadre du Conseil national développement et de la solidarité internationale en octobre, dont certains d'entre vous sont membres par ailleurs. Parallèlement, les **députés Bérengère Poletti et Rodrigue Kokouendo** ont remis à l'Assemblée nationale un **rapport d'information sur l'aide publique au développement**, qui a également contribué à notre réflexion.

Dans cet esprit de consultation, j'ai souhaité que cette **session plénière de la CNCD** soit un **temps fort de la concertation**.

En amont de cette rencontre, nous **avons reçu plus d'une trentaine de réponses émanant des collectivités territoriales** au questionnaire qui vous a été adressé début octobre. Je vous remercie pour cette forte mobilisation qui nous a permis de recueillir l'avis des collectivités qui ont souhaité s'exprimer. **François Rebsamen** nous en présentera, dans un instant la **synthèse**. Nous pourrons ensuite **échanger sur la base de vos priorités et de vos préoccupations**.

Pour autant, ce questionnaire n'épuise pas nos possibilités de réflexion collective. Aussi, pour **faire droit au maximum de points de vue possible et décentraliser notre mode de fonctionnement**, des consultations ont été organisées à Dijon, le 3 décembre, à l'occasion des Assises de la coopération et de la solidarité internationale 2018 ; d'autres se tiendront en région Provence-Côte d'Azur, à Marseille, le 17 décembre prochain. Je me rendrai pour ma part à **Bordeaux** le 8 janvier pour **rencontrer des acteurs de la solidarité internationale**.

Enfin, je retrouverai certains d'entre vous pour une **dernière consultation dans le cadre du CNDSI**, début janvier, soit quelques semaines avant la transmission du projet de loi au Conseil économique, social et environnemental et au Conseil d'État. **Mes équipes vous auront, au préalable, adressé le texte de notre projet**, en vous invitant à y réagir par écrit.

Ces différentes phases de concertation le montrent : **le partenariat sera un élément clé de cette nouvelle loi**. Pour démultiplier nos capacités d'action, il est en effet essentiel d'**imbriquer la politique de l'Etat et celle de tous ses partenaires**.

Les **collectivités territoriales seront ainsi amenées à jouer un rôle clé** dans notre nouveau dispositif. Nous comptons beaucoup sur vous et sur votre expérience. Vous avez une **connaissance fine des territoires en développement**, avec lesquels vous avez noué, pour certains depuis plusieurs décennies, des partenariats solides, qui vous ont permis de transmettre votre savoir-faire, sur la décentralisation, la gestion des services locaux et le renforcement des capacités. Nous comptons aussi sur vous pour nous aider à **mieux sensibiliser l'opinion publique française aux enjeux de la solidarité et de la coopération internationale**. Comme le montre bien le rapport du député Berville. Il est important que nos concitoyens puissent mieux comprendre et mieux s'approprier notre politique en la matière.

Plus généralement, je veux aussi vous redire que j'accorde une très grande attention à **l'ouverture du ministère de l'Europe et des affaires étrangères vers les territoires.** Depuis 2016, des **conseillers diplomatiques sont en fonction auprès des préfets de région.** C'est une très bonne chose. Leur rôle de facilitateur auprès des acteurs régionaux à l'international – dont les collectivités territoriales de tous niveaux - permet de **renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action extérieure de la France dans son ensemble.**

*

Enfin je tenais aujourd'hui à vous confirmer que cette loi sera bien une **loi de programmation.** Le Président de la République a publiquement soutenu cette idée. Cela nous permettra de **préciser les différentes étapes de notre nouvelle trajectoire d'aide,** ce qui est essentiel.

Sur la base des réponses au questionnaire, j'ai demandé à mes équipes d'élaborer un **texte de loi épuré et concis,** qui devrait se composer d'une **trentaine d'articles** et de **7 chapitres.**

- 1) **Les premières dispositions du projet de loi fixeront les grandes orientations de la politique française de développement: l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, la protection de la planète.** Elles seront l'occasion de promouvoir une **approche fondée sur le respect et la défense des libertés fondamentales, la promotion des valeurs de la démocratie et de l'Etat de droit.** Elles rappelleront que notre politique de développement s'articule avec notre action diplomatique et de notre politique de sécurité et de défense et **s'inscrit donc pleinement dans le cadre de notre action extérieure.**
- 2) Je le disais, la **dimension partenariale** est au cœur de notre politique de développement. Ce sera **l'objet du chapitre 2. Le renforcement du rôle des acteurs, en particulier les collectivités territoriales et les organisations de la société civile, sera rappelé, confirmé et véritablement engagé.** Nous reconnaissons aussi la place de l'engagement citoyen, en particulier de la jeunesse.
- 3) **Un chapitre spécifique (chapitre III) sera consacré aux dispositions relatives à l'action extérieure des collectivités territoriales. C'est dans cette section que pourront être portées vos suggestions. Je sais qu'une d'entre elles concerne l'exclusion des moyens des collectivités territoriales consacrés à l'aide au développement du seuil fixé par la loi pluriannuelle des finances publiques s'agissant de l'augmentation de vos dépenses de fonctionnement.** Nous devons réfléchir ensemble à la meilleure façon de remédier à cela.
- 4) **Un autre chapitre sera consacré à un thème très important, celui de la mise en cohérence des politiques de développement et de solidarité internationale et des autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans ce domaine, en particulier celles qui peuvent nous permettre d'atteindre les Objectifs du développement durable.**
- 5) **Nous présenterons ensuite, et cela est essentiel, les différentes étapes de notre nouvelle trajectoire d'aide vers l'objectif des 0,55% en 2022. Les**

crédits budgétaires des programmes 209 et 110, qui constituent la Mission Aide publique au développement, devraient apparaître clairement. C'est un engagement fort et ambitieux.

- 6) **Un autre chapitre détaillera les principaux dispositifs de pilotage de notre politique de développement.** Certains des mécanismes qui seront mentionnés sont connus. Je pense, par exemple, au Conseil national du développement présidé par le chef de l'Etat. La loi devra aussi garantir **le renforcement du pilotage de l'aide française**, afin que chaque instrument – bilatéral ou multilatéral – soit mis au service d'une **cohérence d'ensemble conforme à nos priorités géographiques et thématiques.**
- 7) Dans le même ordre, une section dédiée aux opérateurs précisera **la nature du rapprochement entre Expertise France et l'AFD**, et le rôle particulier de cette dernière dans la politique de développement.
- 8) Enfin, le dernier chapitre sera consacré au **renforcement de l'évaluation et de la transparence de notre action**, avec la mise en place d'une Commission indépendante pour renforcer le suivi de cette politique.

Je précise également qu'un **document-cadre, formulant la vision stratégique de la France à long terme en matière de développement dans une logique de partenariat renforcé avec l'ensemble des acteurs, sera annexé à ce projet de loi.** Il permettra d'illustrer et de définir l'ensemble des stratégies. Il reprendra les **grandes orientations et les grandes priorités fixées par le CICID**, dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre ensemble l'an dernier, et les **secteurs importants de notre coopération qui n'y figuraient pas.** Je pense, en particulier, à la sécurité alimentaire et à l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Bien sûr, nous sommes encore en train de travailler à ce projet et ces grandes têtes de chapitre peuvent encore être amenées à évoluer.

*

Mes chers amis,

Je suis très heureux et très fier de porter prochainement ce projet de **Loi d'orientation et de programmation de notre politique de développement** devant la représentation nationale. Je vous suis extrêmement reconnaissant d'être là aujourd'hui pour **participer à son élaboration./.**

*

➤ **Présentation des réponses** des collectivités territoriales au **questionnaire de consultation** sur les orientations et priorités de la loi, par **M. François REBSAMEN**.

Le *vice-président* fait état des 33 réponses reçues dont 7 des associations faîtières et 24 émanant des collectivités territoriales et des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA).
« Vous avez été écoutés et entendus ».

Il en dégage les grands traits :

- Adhésion à une approche plus partenariale et égalitaire,
- Souhait d'une « vraie loi de programmation ».
- Reconnaissance du rôle spécifique des collectivités territoriales et de leur **expertise**, notamment pour la gestion des services locaux.
- Souhait de disposer de plus de crédits, de plus de moyens et de voir écarter ce type de dépenses du plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement (les « 1,2 % »).
- Les priorités de l'Etat sont bien acceptées, étant entendu qu'il faut respecter e le libre choix de partenariats des collectivités.

➤ **Discussion.** Le débat s'ouvre autour de ces points par les interventions suivantes :

Mme Valérie DUMONTET (*département de l'Aude, ADF et CUF*), soutient les remarques de M. REBSAMEN et insiste sur la nécessité de sortir des « 1,2 % » (de la régulation budgétaire), ce qui au cas contraire serait dommageable en obligeant de faire des choix au détriment d'orientations pourtant prioritaires. Il faut contribuer à l'ouverture des esprits et des consciences et promouvoir la « localisation » des actions de développement international. Notant la bonne entente depuis quelque temps entre l'Etat et les collectivités territoriales, elle souligne la valeur ajoutée qui résulte de l'action des collectivités et le rôle de leurs techniciens dans les renforcements de capacités. Le terrorisme frappe au Sahel et en France et c'est une façon d'y répondre. La loi LOP DSI est un moyen de promouvoir des innovations (approches consortiales, rôle des différents niveaux, décloisonnement, transversalité et actions menées en mode projet).

M. François-Xavier PRIOLLAUD (*région Normandie et RdF*), insiste sur les trois enjeux suivants :

- l'appropriation : il en donne pour exemple l'action menée par sa région sur le thème « *Normandie pour la Paix* » ;
- la coordination dans la liberté des initiatives, et aussi la politique d'influence sur les valeurs ;
- L'évaluation, en soulignant la situation particulière des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui sont plus proches des citoyens et plus exposés à leur questionnement.

M. Tony BEN LAUCINE, *représentant les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)*, évoque les contraintes qui s'appliquent à l'AECT et insiste sur le point 33 du questionnaire relatif à l'importance des réseaux régionaux. Il faut aller plus loin sur « *du multi-acteurs concerté* » et, à ce égard, il souhaite des correspondants ou référents sur la solidarité internationale et les ODD dans les assemblées locales. Il rappelle la « *Journée locale de solidarité* » lancée en novembre par l'Union européenne et le rôle tant des diasporas que des personnes issues de l'immigration.

Le Ministre évoque en réponse quelques-uns de ses ressentis au niveau personnel. La notion d'aide publique au développement (APD) ne suffit plus, ce n'est non plus seulement de la « solidarité ». La loi LOPDSI sera « **une vraie loi** ». A propos du « 1,2 % », il a déjà pris position pour relayer la demande des collectivités territoriales dont il constate la constance au fil des rencontres,. En ce qui concerne **l'expertise**, il s'est déjà exprimé à la réunion Sahel et c'est un vrai sujet, distinct de celui de l'expertise de l'entreprise. Pour ce qui est du Sahel, il est convaincu que dans certains pays où il y avait beaucoup de coopérations et peu de confiance dans les Etats il n'y avait pas une suffisante irrigation pour ce qui est des pratiques de développement ou de gouvernance publique. Après avoir exprimé son accord avec les trois points soulevés par M. PRIOLLAUD, il insiste sur la nécessité de sensibiliser les citoyens et sur le fait que la coopération n'est pas seulement du don mais un échange. Quant à **l'évaluation**, « nous sommes attendus au tournant ». Sur les **diasporas** il y a des projets de l'AFD et la question sera abordée, sinon dans le texte de la loi, du moins dans le document stratégique qui y sera annexé. Sur d'éventuels référents ODD, ce sera le choix des collectivités territoriales mais l'idée est bien notée.

M. Benoît PILET, *Cités unies France*, aborde le rôle de CUF et de ses Groupes pays dans la suite de la rencontre de Nouakchott. Il s'agit d'un travail d'ensembliser et on est dans l'accompagnement de la gouvernance (*cf.* l'action du département de l'Aude, de la ville d'Angers avec les partenaires maliens) dans le cadre d'une appropriation de la part du partenaire. . La Banque mondiale était présente et a pu se rendre compte du travail mené ensemble tant en Mauritanie (mise en place des régions) que dans tout le Sahel, avec nos partenaires européens. Il faut travailler durablement sur la gouvernance, grâce à une mise à l'échelle cartographique.

Mme Jocelyne BOUGEARD, *vice-présidente de l'AFCCRE*, exprime le besoin de soutien ministériel dans les négociations budgétaires sur fonds européens et sur la question du « 1,2 % ».

*

➤ **Adoption de l'avis de la CNCD relatif à la LOP DSI**

M. François REBSAMEN, *vice-président de la CNCD*, présente le texte du *projet d'Avis*, le situant dans son contexte, démontrant que les orientations prises au plus haut niveau par l'Etat et les résolutions du CICID risquent d'être privées d'effet si les dépense d'AECT résultant de subventions ou de transferts restent comprises dans l'assiette des dépenses réelles de fonctionnement incluses dans le champ des régulations budgétaires.

Cet Avis est adopté à l'unanimité des présents (*le texte de l'Avis et la liste des présents sont joints à ce Compte rendu*).

(Après le départ du Ministre dont la présence était requise à l'Assemblée nationale, la séance s'est poursuivie sous la présidence de M. F. Rebsamen)

*

M. François-Xavier PRIOLLAUD (*Régions de France et région Normandie*) présente une communication sur le **Programme pour la Paix**, s'appuyant sur l'expérience normande. Alors qu'il y a des menaces toujours présentes, il n'y a pas de véritable agenda international commun à ce propos. La Normandie, par son histoire, et son président Hervé MORIN, souhaitent accueillir des initiatives dans la ligne du *Forum mondial* des 7 et 8 juin 2018. C'est un programme permanent orienté vers la jeunesse et notamment les jeunes leaders, par le moyen d'un centre de ressources et de recherche et d'évènements labellisés. Il y aura un pilier sur la médiation et le dialogue et il conviendra de regarder ensemble ce que peuvent faire en la matière les collectivités territoriales pour la paix, la liberté et la coopération internationale. Le prochain *Forum* aura lieu les 4 et 5 juin 2019. Dans cet esprit, M. François REBSAMEN évoque l'expérience de Dijon avec Volgograd.

M. Kader MAKHLOUF (*France urbaine*) fait le point sur le document « **Alimentation durable, responsable et solidaire** », déjà signé par 70 collectivités à l'initiative de *France urbaine*. Il s'agit de lutter efficacement contre la précarité alimentaire, grâce au développement de circuits de proximité, et de soutenir les coopérations décentralisées dans ce domaine, comme en témoignent les appels à projets de la DAECT. Dans le cadre conventionnel existant entre cette dernière et France urbaine, il y a un enjeu important de promotion du savoir-faire français et de ses capacités d'innovation. A cet égard, on doit noter quatre raisons de continuer :

- la question de la démultiplication des efforts,
- la prise en compte des exemples concrets de solutions dégagées par les coopérations en cours ou en projet,
- le déficit de plaidoyer dans les enceintes internationales,
- l'apport spécifique de la France dans ce domaine, comme en témoigne la loi anti-gaspillage.

Mme Christine MORO remercie M. MAKHLOUF d'avoir mentionné le 2^{ème} appel à projets lancé avec le concours du ministère de l'Agriculture, aussi en liaison avec *Régions de France* et la FAO. Il s'agit d'un sujet majeur au Sahel, mais on en trouve aussi les échos, par exemple, dans les Assises franco-chinoises de Toulouse.

Mme Valérie NICOLAS, *Régions de France*, indique que depuis 4 ans son organisation coordonne le groupe mis en place à ce propos dans le cadre de *Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)*. Elle rappelle la convention souscrite avec *Africités* et la mise à disposition de deux chargés de mission, soutenue par la DAECT. Dijon avec la FAO et l'INRA porte un projet à l'échelle d'une métropole et les RRMA, avec le soutien des universités, travaillent sur les notions de « souveraineté alimentaire » et d'agro-écologie.

M. François REBSAMEN saisit l'occasion de ce débat pour se dire choqué par l'augmentation unilatérale des droits d'inscriptions pour les étrangers dans les universités françaises.

Mme Isabelle OUILLON, *du ministère de l'agriculture*, affirme l'engagement renouvelé de ce département ministériel aux côtés de la FAO et du Comité pour la sécurité alimentaire.

➤ **Point SAHEL : compte rendu de la séance spéciale SAHEL du 20 novembre, présentation et adoption de la feuille de route, comptes rendus du Sommet AFRICITES et de la réunion de Nouakchott.**

Mme Christine MORO, s'appuyant sur les propos déjà tenus à cet égard par M. PILET, revient sur la séance spéciale du 20 novembre, traduisant un engagement très important des collectivités territoriales, qui, au-delà des variations par pays, montre une convergence des efforts dans le cadre de la mobilisation entreprise par la communauté internationale depuis 2017. La question est : « comment avoir plus d'impact ? ». Elle note les efforts de CUF au sein de CGLU pour associer les collectivités territoriales africaines et les différents pays « du Nord ». La « feuille de route », adoptée le 20 novembre et soumise à validation dans la présente séance plénière de la CNCD, liste un certain nombre de priorités, qui tiennent à la gouvernance, à l'agriculture durable et au développement local avec création d'emplois.. La feuille de route permettra d'expérimenter de nouvelles méthodes pour travailler ensemble (mobilisation de l'expertise, mutualisation pour mise à l'échelle, comment travailler en tenant compte des contraintes de sécurité...). Conçue pour le Sahel, la « feuille de route » permettra sans doute des avancées qui pourront être appliquées ailleurs..

Une **discussion générale** s'ouvre sur ce point.

Mme Geneviève SEVRIN, *directrice générale de Cités unies France*, évoque la suite des travaux effectués dans le cadre d'*Africités* avec les organisations faitières sahéennes, au nombre d'une quinzaine, aboutissant à une *Alliance des collectivités territoriales pour le Sahel*, dont on souhaite qu'elle soit représentée aux sommets du G 5 Sahel. Elle évoque le thème central de la *mise à l'échelle* des coopérations, les besoins en formation et en cartographie, la place qu'aura cette priorité dans les rencontres de CUF les 2 et 3 juillet 2019, puis dans les Assises Sahel à l'automne à Poitiers.

M. François-Xavier PRIOLLAUD insiste sur l'importance du dialogue politique au-delà même des chiffres, aussi considérables soient-ils.

La Feuille de route pour le Sahel est validée par la CNCD à l'unanimité des présents.

*

➤ **Le Compte rendu de la séance du 5 juillet 2018 est approuvé.**

➤ **Discussion sur le calendrier des Assises 2019 et du programme de travail de la CNCD.**

M. Patrick AUDEBERT, *secrétaire général adjoint de la CNCD*, présente le calendrier prévisionnel de ces rencontres pour 2019 (dans l'ordre indicatif : rencontre franco-britannique des maires, Roumanie, Vietnam, Israël, Québec, Maroc, Liban, Sahel, Arménie).

La discussion fait ressortir les problèmes causés par la concentration d'Assises et Rencontres en 2019 sur un agenda très lourd et au voisinage de périodes électorales.

Genevive SEVRIN indique que **M. Jean ROATTA** pour la ville de Marseille, accepte le report des Assises franco-marocaines en 2020, tenant compte aussi de la concurrence avec le *Sommet des deux rives*.

Il en sera probablement de même pour les rencontres franco-québécoises.

Mme Geneviève SEVRIN reconnaît que « *pour CUF, 8 rencontres, c'est lourd* » et qu'il y a de nombreuses contraintes techniques dont il faut bien tenir compte.

Le principe de ces Assises est validé sous réserve des adaptations de calendrier indiquées ci-dessus.

*

- Le *vice-président* conclut en esquissant le **calendrier futur de la CNCD**, avec en vue la poursuite des **travaux sur le numérique**, le **suivi de la Feuille de Route Sahel** et la réflexion sur le **comité économique** qui sera lancée par la DAECT, en tenant compte de la loi NOTRe, des guichets uniques, des conventionnements, et autres faits nouveaux survenus, cela dans le cadre d'un petit groupe de travail qui sera constitué à cet effet et présentera ses conclusions à la CNCD ou à sa Commission permanente.
- Suivent quelques présentations par les **représentants des administrations** et opérateurs **sur les sujets d'actualité suivants** :
 - **M. Bernard VIDEAU**, *du ministère de la transition écologique et solidaire*, aborde la question de la lutte contre la perte de la biodiversité.
 - **M. Pierre POUGNAUD**, *rapporteur général de la CNCD*, évoque la particulière pertinence de ce sujet à propos des collectivités de l'outre-mer, ce qui est confirmé par **M. Jean-Pierre BALCOU**, *représentant le ministère des outre-mer*.
 - **M. Jérôme PELLET**, *directeur général d'Expertise France*, insiste sur la nécessité stratégique de changer l'équilibre des temporalités, entre le temps court qui est celui de la mobilisation des démarches ponctuelles et le temps long qui est celui de la coopération décentralisée.
- **M. François REBSAMEN** présente ses vœux à la CNCD et à ses membres et, l'ordre du jour ayant été traité, prononce la clôture de la séance./.

(Séance levée à 16h30)

Annexe I : Liste des membres présents

Association des maires de France (AMF)

Titulaires :

M. François REBSAMEN, Maire de Dijon et Président de Dijon-métropole (vice-président de la CNCD).

Mme. Marie-Isabelle YAPO, Conseillère municipale de Rezé.

Association Régions de France (RF)

Suppléants :

M. François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président du Conseil régional de Normandie.

Assemblée des départements de France (ADF)

Suppléants :

Mme Valérie DUMONTET, Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Aude.

M. Olivier de LA FAIRE, Conseiller départemental des Yvelines.

Associations spécialisées

Cités Unies France (CUF)

Mme Geneviève SEVRIN, DG (représentant M Roland RIES, empêché).

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

Mme Jocelyne BOUGEARD, Vice-Présidente.

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jean-Yves Le Drian

M. Jean Claude MALET (cabinet)

M. Jérémie ROBERT (cabinet)

Mme Christine MORO, ambassadeur à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

M. Emmanuel PUISAIS-JAUVIN (DGM)

M. Cyrille PIERRE, (DDD)

M. Patrick AUDEBERT (DAECT)

M. Pierre POUGNAUD, rapporteur général de la CNCD

MINISTERE CHARGE DE L'ECOLOGIE

M. Bernard VIDEAU, Adjoint au sous-directeur, Direction des affaires européennes et internationales.

MINISTERE CHARGE DE L'OUTRE-MER

M. Jean-Pierre BALCOU, sous-directeur.

MINISTÈRE CHARGE DE L'AGRICULTURE

Mme Isabelle OUILLON, service des relations internationales,

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises.

MINISTÈRE CHARGE DE LA CULTURE

Mme Sabine MARECHAL, Sous-direction des affaires européennes et internationales, Secrétariat général.

MINISTÈRE CHARGE DE LA JEUNESSE

Mme Virginia MANGEMATIN, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Opérateurs

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

M. Yves GUICQUERO, directeur général directeur adjoint à la stratégie, les partenariats et la communication.

BUSINESS FRANCE

M. Lorenzo CORNUAULT, Directeur exécutif du réseau France et des relations institutionnelles.

EXPERTISE FRANCE

M. Jérémie PELLET, directeur Général.

FRANCE VOLONTAIRES

M. Thomas COSSE.

INSTITUT FRANCAIS

M. Pierre BUHLER, Président exécutif.

CENTRE NATIONAL DE FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

M. Andréas KORB, directeur.

CONFERENCE INTER REGIONALE DES RESEAUX REGIONAUX MULTI ACTEURS DE LA COOPERATION ET DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALES

M. Tony Ben LAHOUCINE, Président.

FRANCE URBAINE

M. Kader MAKHLOUF, conseiller, représentant Mme Michèle LUTZ, maire de Mulhouse, empêchée.

Annexe II : Calendrier des assises 2019

Sommet des maires franco-britannique (mars à Londres)

France-Vietnam (1er et 2 avril à Toulouse)

France-Roumanie (2 et 3 avril à Lyon)

France-Israël (3 à 5 juin à Lyon)

France-Liban (septembre à Carcassonne)

France-Sahel (10 et 11 octobre à Poitiers)

France-Arménie (octobre, lieu à définir)